

Lançon, le 7 août 2015

Monsieur le Sous-préfet
de l'Arrondissement d'Aix en Provence
Sous-Préfecture
24, Rue Mignet
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Dossier suivi par Roger ARTAUD
Ligne directe 04 90 42 90 38
Objet : Nuisance occasionnées par le centre de compostage des "Guiennas"
N/Réf. : 2015-D-1668-

Monsieur le Sous-préfet,

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'évoquer avec vous la mise en service du centre de compostage des boues de station d'épuration sur la propriété GASSIER au quartier des "Guiennas".

Le dossier de déclaration de ce centre de compostage a été déposé, le 6 novembre 2014, auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône par la Société SAUR Sud-est, par ailleurs délégataire du service public de l'assainissement pour la Communauté d'agglomération Agglopoie-Provence.

Par délibération du 9 avril 2015, le conseil municipal a institué une commission communale de suivi du site, commission à laquelle sont associés les riverains, les associations environnementalistes, le CIQ de Val de Sibourg, et l'exploitant. Les représentants de la DREAL représentent Monsieur le Préfet dans cette instance de suivi qui s'est réunie, pour la première fois, le 1^{er} juillet 2015.

Ces nuisances ont été signalées, dès le début et bien avant le 1^{er} juillet, à l'exploitant qui a pris les premières mesures susceptibles de résoudre le problème (pose d'un biofiltre naturel de déchets verts broyés sur les andains, acquisition d'un pulvérisateur porté diffusant un produit neutralisant d'odeurs pendant le retournement des andains, installation d'une rampe de brumisation de neutralisant d'odeurs sur une partie du périmètre du site). Il a également limité le nombre de jours d'ouverture du site.

Force est de constater que ces mesures n'ont pas l'efficacité souhaitée, et que les "alertes-odeurs" sont déclenchées régulièrement.

Je me permets de vous saisir officiellement aujourd'hui car la situation des riverains de cet établissement est alarmante, et je souhaite votre appui pour imposer, à l'exploitant, l'étude et à la mise en œuvre des dispositions qui permettront de supprimer définitivement les nuisances ressenties : des moyens existent certainement, il s'agit de les mettre en œuvre.

Vous remerciant par avance du soutien que vous ne manquerez pas de m'apporter dans la gestion de ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Très cordialement,

Le Maire,


Michel MILLE

Copie aux membres de la commission communale de suivi du site